N° 73. Vendredi 26 Mars 1847. 18me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Un an . .	26 fl.	30 fl.
Six mois . .	14 »	16 »
Trois mois . .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, [illegible] Nieuwstraat, derrière le Prinsegracht, Noordside.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van W[illegible], libraire, Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE, 25 Mars.

Nos lecteurs se rappelleront peut-être la discussion qui a eu lieu vers la fin de l'année précédente entre le *Journal de la Haye* et l'*Observateur Rhénan*, au sujet de la politique commerciale [illegible]. Cette discussion s'était élevée à la suite du [illegible] que quelques journaux allemands avaient [illegible] traité de commerce et de navigation conclu entre [illegible] Pays-Bas au mois de septembre 1846.

[illegible] avait reproché au journalisme néerlandais de [illegible] répondre directement aux observations spé[illegible] les attaques du journalisme allemand, mais de se tenir toujours sur le terrain d'une discussion de principes généraux.

De notre côté, nous avons fait observer qu'à plus juste titre ce reproche eût pu être adressé au journalisme allemand lui-même chaque fois qu'il s'agissait de la question d'abolir les [illegible] navigation sur le Rhin : — qu'en tout cas ce reproche [illegible] fondé, puisque la presse néerlandaise, entre'autres par la brochure qui est entre les mains de tout le monde : « *Die Handelsverhältnisse zwischen den Niederlanden und dem Zollverein* » avait avancé des faits péremptoires, dont cependant le journalisme allemand n'a jamais tenu compte.

L'*Observateur* nous a répondu dans son numéro du 30 janvier [illegible]. Il a loyalement et franchement traité la question de [illegible] des péages sur le Rhin, en avouant qu'en Allemagne [illegible] que les divers Etats mettent à protéger les in[illegible], nuit beaucoup aux intérêts généraux. D'autre [illegible] a rappelé les diverses observations auxquelles la bro[illegible] question avait donné lieu en Allemagne.

[illegible] de côté toute discussion générale, nous croyons [illegible] devoir nous occuper plus spécialement de ces observations.

[illegible] circonstances, et notamment l'obligation de com[illegible] de documents statistiques par le désir de rem[illegible] l'exactitude possible la tâche qui nous était [illegible] nous ont forcé de retarder ce travail ; c'est là la rai[illegible] a engagé à présenter à nos lecteurs le préambule [illegible] précède.

[illegible]rons l'*Observateur* pas à pas dans sa critique :

[illegible]tend, en premier lieu, que dans la brochure citée [illegible] importations et les exportations de l'année 1842 [illegible] mal à propos pour présenter un aperçu sur [illegible] commerciales entre le *Zollverein* et les Pays-Bas, [illegible] cette année une exportation de céréales très consi[illegible] eu lieu vers les Pays-Bas.

[illegible] reproche n'est pas fondé. Voici le tableau des importa[illegible] froment et du seigle, qui ont eu lieu du *Zollverein* [illegible] Pays-Bas pendant les années de 1840 à 1844.

	Froment.	*Seigle.*
1840 —	15248 lastes.	12434 lastes.
1841 —	12024 »	12894 »
1842 —	13009 »	20516 »
1843 —	10783 »	22866 »
1844 —	18927 »	20512 »
Moyenne de cinq années	13998 lastes.	17844 lastes.

Ainsi pour les deux articles d'importation les plus considérables de cette marchandise, l'importation du froment est de 1000 lastes environ au *dessous* de la moyenne ; celle du seigle, d'environ 2700 lastes au *dessus* de la moyenne de cinq années. On ne saurait donc dire que sous ce rapport l'année 1842 ait [illegible] de fort grandes différences avec d'autres époques.

[illegible] On prétend que les prix des articles d'importation ont [illegible] exagérés, tandis que la valeur des articles d'ex[illegible] fortement diminuée. On cite comme exemple la valeur du *sucre brut.*

Nous avons comparé la mesure de la valeur que l'auteur a adoptée pour cet article, avec le chiffre officiel des prix de re[illegible] des produits qui annuellement sont mis en vente par la Société de commerce.

Or, pour l'année 1842, ce prix a été de 25 $\frac{23}{100}$ cents par kilogramme. L'auteur a évalué le prix à 25 cents : il n'y a donc [illegible] différence sensible.

D'autre part, on n'a pas tenu compte de la remarque tout à fait fondée de l'auteur de la brochure, que les principaux arti[illegible] d'importation de l'Allemagne sont soumis à des droits [illegible]ables d'après la valeur déclarée. Or, il est de notoriété publique que la valeur déclarée est au moins de 20 p. c. au dessous de la valeur réelle.

[illegible] En troisième lieu, on prétend que l'auteur a mal à propos [illegible] hors de compte les marchandises que le *Zollverein* tire des Pays-Bas par la voie de Hambourg, en admettant que la valeur des articles que les Pays-Bas reçoivent du *Zollverein* par la même voie, est au moins d'une valeur égale.

Les mêmes motifs qui ont empêché l'auteur de compléter son travail sous ce rapport (voir p. 35 de sa brochure), nous empêchent [illegible]lement de remplir cette lacune. Quand même on connaîtrait exactement le mouvement du commerce entre les Pays-Bas et Hambourg, il nous semble qu'une difficulté très-grave s'opposerait à ce que la balance du commerce entre les Pays-Bas et le *Zollverein* fût complétée sous ce rapport ; car, comment pourra-t-on jamais distinguer les marchandises exportées des Pays-Bas *en transit* par Hambourg pour le *Zollverein*, qui seules doivent figurer dans la balance des marchandises de même nature que les négociants de Hambourg font venir des Pays-Bas pour leur propre compte, et qui par conséquent ne devraient pas y être admises ?

Néanmoins, pour ne pas laisser un point aussi intéressant entièrement dans le doute, nous avons dirigé plus spécialement nos recherches sur l'étendue du commerce entre les Pays-Bas et Hambourg, pour les deux principaux articles d'exportation.

Les documents officiels que nous avons pu consulter (la lacune dans la statistique commerciale que l'auteur a signalée ayant été comblée l'année précédente) nous ont appris qu'en 1846 l'exportation des Pays-Bas de café Java pour Hambourg s'est montée à 5,899,238 kilog., et celle du sucre brut de Java à 625,969 kilog., représentant ensemble une valeur de fl. 2,800,000 plus ou moins.

En admettant qu'une valeur pareille pût être intégralement portée au compte des Pays-Bas dans sa balance avec le *Zollverein* de 1842, (ce qui n'est pas, puisque ces exportations se font en partie pour compte de négociants de Hambourg) et en admettant, disons-nous, que les exportations du *Zollverein* vers les Pays-Bas par la voie de Hambourg aient eu une valeur égale à tout ce que les Pays-Bas exportent vers le *Zollverein* par la même voie en sus du sucre et du café, il s'ensuivrait simplement que le solde de la balance commerciale qui a été estimé dans la brochure à environ cinq millions de florins, devrait être estimé à huit millions environ. — Ce qui encore ne constituerait pas une différence bien notable, eu égard à la grande disproportion de population des deux pays, et qui reste toujours fort au-dessous des calculs des statisticiens allemands et français.

4° En Allemagne on a mis beaucoup de prix à l'argument tiré d'un calcul qu'on a basé sur les chiffres énonçant la quantité des importations du café et du sucre des colonies néerlandaises dans les Pays-Bas.

En 1842, a-t-on dit, il a été importé dans les Pays-Bas, des colonies néerlandaises 56,839,730 kil. de café, 58,572,050 kil. de sucre brut.

La brochure n'accuse qu'une exportation vers le *Zollverein* de 17,803,573 kil. de café et 18,832,011 kil. de sucre.

Or, quel emploi a-t-on pu faire des 38 millions de café et des 40 millions de sucre restant, puisque la consommation du café dans les Pays-Bas ne se calcule qu'à 12 $\frac{1}{2}$ millions, et celle du sucre à 15 millions, et que la France, n'a reçu en 1842, que 1,029,000 kil. de café et pas de sucre, la Belgique 8 millions de kil. de café et 1 $\frac{3}{4}$ million de sucre, et que l'Angleterre n'a rien tiré des Pays-Bas.

Ce calcul repose sur une base très-erronée, en ce qu'il estime notre consommation intérieure du café à un taux beaucoup trop peu élevé, et en ce qu'il n'est aucunement tenu compte des exportations du sucre raffiné, qui s'élèvent à un chiffre énorme.

L'exportation du café des colonies néerlandaises, qui s'est faite en 1842 des Pays-Bas, se monte environ à 34 millions de kilogrammes en total.

En admettant que l'importation des colonies dans cette année se soit montée à 57 millions, comme on l'avance, il resterait 21 millions de kilog. pour la consommation intérieure. Cette consommation qui s'est souvent montée à un chiffre plus élevé, n'a rien qui doive étonner, quand on prend en considération le bas prix de cette denrée dans les Pays-Bas, en comparaison avec d'autres pays ; prix qui doit en grande partie son origine à la circonstance qu'ici le café des colonies n'a aucun droit à payer, tandis que les autres boissons sont frappées de droits de douane ou d'accise, et que l'eau potable n'abonde pas dans plusieurs parties très populeuses du royaume.

Sur une exportation de 34 millions, le *Zollverein*, selon la brochure, aurait reçu environ	18 millions.
La France en a reçu en 1842	1 »
La Belgique	8 »
Hambourg en aura reçu peut-être (voir plus haut).	5 »
	32 millions.

Donc, pour 2 millions environ le commerce des Pays-Bas a dû trouver encore d'autres débouchés.

En admettant que les 5 millions que nous avons supposés avoir été exportés pour Hambourg, aient tous été destinés pour le *Zollverein*, cette association aurait consommé tout au plus les $\frac{2}{3}$ de l'exportation totale des Pays-Bas.

Au reste, les statisticiens allemands auraient pu aisément se convaincre de l'exactitude des tableaux exposés dans la brochure, en consultant les documents statistiques publiés par la commission centrale de la navigation du Rhin. D'après ces documents, il a été importé à Emmerich en 1842, 407,885 quintaux soit 20,394,250 kilogr. de café, poids brut. En déduisant la tare de 8 p. c. accordée par les lois douanières des Pays-Bas, on trouve un poids net de 18$\frac{1}{2}$ millions.

Or, dans la brochure l'exportation a été établie à . . . . 17,803,573 kil.
le transit, à. . . . . 3,633,740 »

ensemble . . . . 21,437,313 kil.

La différence de trois millions représente l'importation dans le *Zollverein* qui a été faite par[illegible] pour les ports prussiens.

Quant au sucre brut, l'évaluation des statisticiens allemands pèche également par sa base, comme nous venons de le dire, en ce qu'on a totalement omis de mettre en ligne de compte une exportation de 20 millions de kilog. de sucre raffiné, dont le *Zollverein* n'a rien reçu ; car ce qui a été exporté par le Rhin en 1842 était destiné pour la Suisse, ainsi que l'auteur l'a fort justement observé (page 30 de la brochure).

Sous ces deux rapports les chiffres établis dans la brochure sont ainsi pleinement justifiés.

L'argument qui a été tiré des documents sur le commerce extérieur, publiés par le gouvernement français, ne mérite pas une réfutation sérieuse. Il est connu que dans les Pays-Bas il n'est point publié de documents statistiques complets. L'auteur de la brochure lui-même a fait connaître que ce n'est qu'en vertu d'une autorisation spéciale du ministre qu'il a pu recueillir les matériaux nécessaires à son ouvrage. L'examen auquel nous nous sommes livré pour la réfutation dont nous nous occupons aujourd'hui, nous a fait voir que tous ces matériaux ont dû être extraits de registres séparés. Comment donc pourrait-on en savoir plus en France qu'on ne peut en savoir dans les Pays-Bas ? — Il est, au reste, évident que l'auteur des documents français a simplement établi son calcul sur les quantités totales des exportations, et qu'il n'a tenu aucun compte de la distinction très-importante que l'auteur de la brochure a établie à si juste titre entre le commerce proprement dit et le commerce de transit : — distinction de la dernière importance quand on veut s'occuper de l'établissement d'une balance du commerce.

5° On prétend que l'auteur de la brochure a établi mal à propos une ligne de séparation entre le commerce proprement dit et le commerce d'expédition et de transit, puisque les affaires d'expédition et le commerce de transit sont de la plus grande valeur pour un état commercial.

Cette attaque porte entièrement à faux.

D'abord, le commerce d'expédition et de transit n'est nullement considéré dans les Pays-Bas comme une branche de la *plus grande* valeur. On y attache beaucoup de prix, puisqu'en fait de commerce aucune affaire ne peut se traiter sans fournir l'occasion de nouer des relations qui peuvent être utiles par la suite. C'est là le point de vue sous lequel on envisage ici les affaires d'expédition, tandis que plusieurs villes de l'Allemagne intérieure, par leur position géographique, en fait de commerce, ne connaissent presque rien que les affaires d'expédition.

Mais, en fût-il autrement, il est clair que cette remarque ne peut nullement être opposée avec raison à la brochure en question. Le but de cette brochure était simplement de combattre l'opinion erronée de l'Allemagne « que les denrées coloniales que le » *Zollverein* tire des Pays-Bas, se paient presqu'intégralement » en espèces métalliques. »

Dans ces vues, l'auteur a entrepris de démontrer qu'en établissant une balance commerciale, le solde en faveur des Pays-Bas n'était nullement exorbitant. Mais il est bien clair que les seules marchandises vendues et livrées doivent paraître dans ces espèces de comptes. Voulût-on, en outre, y porter les gains que les expéditeurs hollandais peuvent faire par le commerce d'expédition, il faudrait d'autre part y faire paraître ceux de même nature que les expéditeurs allemands font sur les marchandises exportées des Pays-Bas, soit pour la Suisse, soit pour l'Autriche, soit enfin pour l'intérieur des pays du *Zollverein*. Les bénéfices d'un expéditeur de Cologne qui reçoit de Rotterdam des marchandises qu'il envoie ensuite soit vers le Haut-Mein, soit vers Bâle, sont des gains absolument de même nature que ceux que l'expéditeur de Rotterdam peut avoir par la simple expédition de marchandises anglaises pour Cologne, Francfort, etc.

6° Enfin on a attaqué la distinction que la brochure a faite entre les diverses marchandises. C'est à tort, prétend-on, que l'auteur a écarté de la balance l'huile d'olive, le soufre, les garances et l'huile de foie, et qu'il n'y a admis qu'un tiers des quantités de coton, cuirs, tabac, et sucre brut.

C'est là une question difficile à résoudre pour quiconque ne s'occupe pas activement de commerce. Voici les informations que nous avons recueillies à ce sujet, et qui nous paraissent être de

nature à justifier tout à fait les calculs établis dans la brochure. Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs qu'il ne s'agit ici que de quelques articles qui avaient passé en transit par les Pays-Bas, que l'auteur de la brochure a cru devoir rechercher s'ils devaient figurer ou non dans la balance du commerce, à titre de marchandises vendues en entrepôt par les négociants néerlandais aux consommateurs allemands.

a. Quant à l'huile d'olive, le soufre et les garances (ce sont les garances d'Avignon seules dont il est question ici, et non les garances de Zélande), on a observé que la France a fait en 1846 la proposition à la commission centrale de Mayence d'abolir les droits de navigation sur le Haut-Rhin en aval.

Le motif de cette proposition a été clairement exposé alors. On avait remarqué que les articles provenant de la Méditerranée étaient transportés à meilleur marché par mer, et ensuite sur le Rhin en transit par les Pays-Bas, qu'en remontant le Rhône pour être ensuite transportés par le canal du Rhône au Rhin.

Or, si les articles en question appartenaient au commerce des Pays-Bas, c'est-à-dire si les négociants néerlandais les achetaient à Marseille, pour les revendre ensuite en Allemagne, quel intérêt y aurait-il pour la France que ces articles fussent transportés de telle manière ou d'autre? Cette observation est pleinement confirmée si l'on veut reconnaître que les maisons de commerce qui dans les Pays-Bas se chargent du transport des plus fortes parties des marchandises en question, sont toutes, à peu d'exceptions près, celles qui s'occupent exclusivement du commerce d'expédition, et qui, en règle générale, ne font pas d'affaires pour leur propre compte.

b. Pour l'huile de foie, la vente de cet article se fait en Allemagne directement par des agents des maisons de commerce à Bergen en Norwége. Le commerce d'Amsterdam et de Rotterdam figure dans les transactions qui se font en cet article simplement comme expéditeur.

c. Quant au coton en laine, l'Allemagne achète cet article presqu'exclusivement sur les marchés anglais. Il est avéré que sur les quantités de coton qui sont importées dans les Pays-Bas, les ¾ arrivent de l'Angleterre. Tel a été le cas en 1840, par exemple : sur 10,279,000 kil. de coton importés dans les Pays-Bas, 7,701,000 kil. provenaient de la Grande-Bretagne ; 1,708,000 kil. des Etats-Unis et 869,000 kil. d'autres lieux. Or, il est de notoriété publique que les fabricants allemands adressent leurs ordres directement à Londres ou à Liverpool, et que le commerce des Pays-Bas n'achète pas de cotons en Angleterre pour les revendre en Allemagne, du moins en règle générale.

De même le tabac en feuilles et en côtes arrive pour la plus grande partie de Brême ; les cuirs sont achetés, non dans les ports néerlandais, mais sur les lieux de provenance par les agents des maisons de commerce de Cologne ; rarement le commerce des Pays-Bas figure dans ces transactions autrement que comme expéditeur. Enfin, quant au sucre brut, il est à remarquer que ce n'est pas le sucre brut de Java que l'auteur a entendu exclure de la balance du commerce, mais le sucre de Havane, de Brésil etc., qui, soit qu'il arrive de l'Angleterre, soit que les cargaisons soient achetées sous voiles, est le plus souvent acheté directement pour compte des grandes raffineries de l'Allemagne, et l'auteur, en n'admettant cet article dans la balance que pour ⅕ du total, n'est, selon l'opinion de juges compétants tombée dans aucune exagération.

En réfutant ainsi séparément les diverses critiques auxquelles la brochure en question a été exposée, nous croyons avoir prouvé à l'*Observateur rhénan* que nous ne reculerons pas devant une discussion détaillée des intérêts commerciaux des Pays-Bas et du *Zollverein*. Il nous permettra sans doute de maintenir encore la thèse que cette brochure a défendue, savoir qu'en Allemagne on se forme des idées entièrement erronées par rapport à ces intérêts, et que le solde de la balance du commerce n'est nullement aussi considérable pour les Pays-Bas qu'on le prétend.

Ainsi nous ne saurions croire qu'un trouble violent dans les relations commerciales entre les deux pays, trouble que plusieurs journaux allemands persistent à provoquer, fût favorable aux intérêts du *Zollverein*. Le temps viendra, nous l'espérons, où les opinions plus modérées que nous voyons professer par l'*Observateur Rhénan*, pourront se faire jour dans l'Union. Mais il est plus facile de démontrer le défaut de fondement des préjugés que de les combattre avec succès. Par exemple, la comparaison des exportations du *Zollverein* vers la Belgique avec celles du *Zollverein* vers les Pays-Bas démontre, jusqu'à la dernière évidence, lequel des deux marchés est le plus important pour l'Allemagne.

En 1842, la statistique belge accusait une importation du *Zollverein* pour une valeur de 20½ millions de francs, soit 10 millions de florins. En 1845 ce chiffre s'est élevé à 24 millions de francs environ, dont seulement 6 ⁴⁄₅ millions d'objets fabriqués : soit 12 et 3 millions de florins. Or, la brochure estime l'importation dans les Pays-Bas du *Zollverein* à 30 millions de florins, dont 17 millions en objets fabriqués. Qu'il y ait en quelque exagération dans ces dernières valeurs, nous l'admettons un moment. Supposons qu'elles aient été exagérées d'un tiers, il en résultera toujours que le marché néerlandais offre au *Zollverein* un débouché double, au moins, de celui de la Belgique.

D'après la même statistique belge, le commerce général, importation et transit réunis, s'est monté en 1845, pour le *Zollverein* à 98 millions, pour les importations, et à 36 millions seulement pour les exportations. Donc, les relations commerciales avec la Belgique ne sont pour le *Zollverein* nullement plus favorables que celles avec les Pays-Bas. Mais, en dépit de ces chiffres, les sympathies de l'Allemagne se portent vers la Belgique, et en dépit de l'expérience, qui prouve que l'Allemagne a toujours plus de valeurs à recevoir qu'à exporter par ses frontières occidentales, on persiste à attribuer à la politique des Pays-Bas ce qui n'est qu'une suite naturelle, tant de la position géographique de l'Allemagne que de l'état de son industrie, qui ne peut lutter avec avantage contre l'industrie anglaise.

Qu'on essaie de combattre ces circonstances par un système de droits différentiels, par des prohibitions, qu'on mette à l'œuvre tout l'arsenal suranné du système mercantile, tout cela est naturel dans la disposition des esprits en Allemagne. Une fois instruite par l'expérience, l'Allemagne reviendra de ce système, mais, certes, non sans avoir fait passer son commerce et son industrie par les mêmes épreuves auxquelles la Belgique soumet depuis quelque temps les siens, en appliquant force systèmes, comme autant d'*experimenta in corpore vili.*

M. Thalberg nous écrit de Paris qu'il est très étonné que le *Journal de La Haye* n'ait pas reçu la réclamation qu'il nous avait envoyée avant de quitter la Hollande, et qui avait pour but de faire connaître par la voie de notre journal, l'erreur où M. Hippolyte Lucas avait été induit, relativement à ce qui s'était passé à Leide, à l'occasion de la fête par laquelle MM. les étudiants avaient voulu donner au célèbre virtuose un témoignage de leur admiration.

Cette réclamation ne nous étant en effet jamais parvenue, nous avons pris des renseignements à cet égard, et il en résulte que la personne que M. Thalberg en avait chargée, qui dans d'autres circonstances a bien su nous trouver cependant, paraît s'être trompée cette fois-ci d'adresse, et que la note a été remise là où elle ne devait nullement l'être, tant par respect pour l'artiste si éminemment honorable de qui elle émanait, que pour des considérations personnelles à celui qui avait été chargé de la faire publier.

Le *Handelsblad* a reçu en communication d'une maison de commerce d'Amsterdam des renseignements sur l'indigo. Nous en extrayons le passage suivant :

« Les journaux anglais ont annoncé qu'on allait entièrement cesser à Java la culture de l'indigo. Cette nouvelle n'est point exacte. On a bien fait examiner avec soin si la culture de l'indigo n'était pas accompagnée dans différents lieux de difficultés pour les Javanais, et suivie de perte pour le gouvernement ; on a l'intention de remédier aux difficultés qui pourraient être signalées ; au besoin même on restreindrait la culture de l'indigo et l'on donnerait un plus grand développement aux autres cultures, mais jamais il n'a été question de renoncer entièrement à la culture de l'indigo. Tout au contraire, des explorations sont aujourd'hui poussées avec activité afin de s'assurer si à Sumatra et dans les îles environnantes la culture de l'indigo ne pourrait pas s'établir, de manière qu'on put se flatter que si une diminution dans ce produit avait lieu à Java, elle serait compensée dans nos autres possessions. »

La question d'étiquette entre la Porte et le cabinet d'Athènes est encore à l'ordre du jour. On connait l'*ultimatum* de la Porte. Elle exige des excuses pour son envoyé. Mais à en juger par le langage que tient le *Moniteur grec* sur la lettre adressée au roi Othon par le sultan et à M. Coletti par Ali-Effendi, il ne paraît pas que le gouvernement grec se décidera à faire des excuses a M. Musurus. Voici ce que dit à ce sujet la *Gazette d'Augsbourg* :

« Le gouvernement grec ne peut accéder à la demande de la Porte sans se compromettre complètement dans l'opinion publique. Une pareille humiliation arracherait un cri d'indignation à tous les Grecs non seulement du royaume, mais de l'Orient entier. On mande de Constantinople que les Grecs de cette capitale n'ont pas été les derniers à manifester leurs sympathies pour le refus de leur gouvernement de satisfaire aux exigences de la Porte. On peut dire que celles-ci mettent en question non seulement la tranquillité de l'Orient, mais la paix du monde ; aussi ne croit-on pas que le divan persiste dans de pareilles conditions. Une autre circonstance qui ajoute quelque chose de piquant à toute cette affaire, c'est qu'on prétend que M. Karatassos n'a point pris part à l'expédition de la Macédoine, dont on lui fait un reproche à Constantinople, et que c'est par vanité ou par un autre motif qu'il n'a pas repoussé cette accusation et qu'il s'est soumis à la peine qui lui a été infligée. »

On a reçu à Athènes des dépêches de Vienne, desquelles il ressort que la cour d'Autriche a porté sur le différend turco-grec un jugement favorable au gouvernement grec, et qui faisaient espérer que cette affaire serait terminée d'une manière honorable pour la cour d'Athènes. M. de Prokesch, ministre d'Autriche, devait arriver dans quelques jours.

Dans le comité des pétitions municipal, composé des premiers magistrats municipaux, des délégués de la ville et des trois députés de Breslau à la diète, MM. Tschocke, Siebig et Milde, il a été résolu a l'unanimité que, immédiatement après l'ouverture de la diète, ces trois députés proposeraient de présenter au roi une adresse. Il serait dit dans cette adresse que la patente du 3 février renfermait de bonnes choses, mais qu'elle laissait encore à désirer bien des concessions, qu'on priait très instamment de S. M. de bien vouloir accorder.

Si la proposition est rejetée, les députés de Breslau devront demander que la patente du 3 février soit discutée elle-même avant tout autre objet. Si cette proposition est également rejetée, les députés devront déclarer ne vouloir faire partie d'aucune commission et ne remplir aucune fonction relative à la diète. Comme les députés de Breslau sont liés d'amitié avec ceux des autres provinces, on a reçu à Breslau la nouvelle qu'ils seront appuyées dans cette première mesure, qui décidera peut-être du sort de toute la diète.

N'est-ce pas entraver la liberté de discussion et empêcher tout rapprochement que de s'engager d'avance par des résolutions?

La plupart des journaux continuent de parler de la concentration de troupes russes dans le royaume de Pologne, malgré les dénégations formelles de l'*Observateur autrichien*, ainsi que des feuilles de Cracovie et de Varsovie. On sait, il est vrai, que l'empereur Nicolas veut être prêt pour réprimer [...]quement toute tentative révolutionnaire ; c'est dans ce[...] entretient toujours en Pologne une forte armée, qui, [...] n'a été ni augmentée, ni concentrée dans les derniers [...] L'on conçoit que des forces aussi considérables causent [...] découragement à la noblesse rebelle de la Gallicie et du [...] duché de Posen, ainsi qu'à la propagande polonaise, qui [...] siége à Paris et à Bruxelles ; il lui importe avant tout [...] buer à cette affaire un tout autre but. Quant à l'Autriche [...] qu'elle diminuera plutôt qu'elle n'augmentera son ar[...] Gallicie ; le régiment « Grand-Maître de l'ordre Teuto[...] échangera, à ce qu'on pretend, sa garnison de Tarnow [...] celle de la forteresse fédérale de Mayence.

Pour ce qui est du désarmement de l'Autriche, d[...] préoccupent tant quelques journaux allemands, il par[...] tain que le gouvernement a l'intention de diminuer le [...] de la guerre et de rendre en même temps un grand nom[...] bras à l'industrie et à l'agriculture ; cependant cela ne [...] tuera pas par une réduction de l'armée, mais par des [...] ments sur une grande échelle, sans restreindre le cadre [...] ciers, de sorte que l'armée pourra à chaque moment êtr[...] se au complet.

On veut encore éviter autant que possible la concen[...] de grands corps d'armée, des camps de manœuvre, [...] entraînent toujours des dépenses considérables. Ces [...] tout en méritant la reconnaissance du pays, sont bi[...] à consolider la paix européenne.

(*Mercure de So*[...]

La *Gazette d'Augsbourg* annonce, d'après une lettre [...] nich, que le comte de Marogna, ministre résident de B[...] près la cour de Sardaigne, est désigné pour occuper le p[...] ministre près les cours de Bruxelles et de La Haye.

La chambre belge a continué avant-hier la discussion [...] ticles du projet de loi relatif à la répression des offenses [...] la personne du roi et les membres de la famille royale. [...] cussion a été renvoyée au lendemain.

La motion du renvoi aux sections est mise aux voix et [...] par 35 voix contre 35.

M. Delehaye a déposé un amendement ainsi conçu [...] poursuites à raison d'écrits, d'imprimés, d'images ou d'e[...] mes quelconques, ne pourront se faire que devant le jury [...] où la publication aura eu lieu. »

Nous avons publié les débats à la chambre des commun[...] la proposition de M. Hume au sujet de la suppression de [...] vie. La presse allemande commente aujourd'hui les dif[...] discours prononcés en cette occasion. Voici les réflexio[...] ces débats ont suggérées à la *Gazette universelle allema*[...]

« Les débats soulevés dans le parlement britannique à l'occasion de l[...] de M. Hume relativement à l'incorporation de Cracovie, ont prouvé so[...] point de vue peu soutenable les ministres britanniques continuent d'e[...] cet événement. Lord John Russell ne paraît pas revenu de l'idée que l'[...] congrès de Vienne, qu'il ne désigne que sous le nom de traité de [...] n'est pas la réunion des traités conclus pendant le congrès entre différen[...] tractants dont les droits ne pouvaient point être lésés par cette réunion [...] un traité des huit puissances, auquel devraient être subordonnés les dro[...] contractants des traités spéciaux (*an eightheaded all overruling mon*[...] qui devrait par là même constituer une dictature européenne. Or, on s[...] n'en est pas ainsi. Les droits et les obligations fixés par les traités, de co[...] ter des traités spéciaux, ne devaient et ne pouvaient pas être altérés pa[...] du congrès de Vienne ; ils devaient, au contraire, être consolidés [...] tégés par ce dernier dans l'intérêt général. La base essentielle [...] quelle reposent les résultats du congrès de Vienne, ce sont les [...] spéciaux qui ont réglé les questions restées sans solution lors d[...] mier traité de Paris, avant qu'il existât un acte de congrès qui [...] que l'accessoire. Aussi est-ce avec un véritable regret que nous v[...] lord John Russell confondre ces notions bien simples et renouveler le [...] che d'une violation du traité de Vienne, c'est-à-dire de l'acte du cong[...] n'a rien fixé au sujet de Cracovie, pas plus qu'à celui du duché de Va[...] mais qui a uniquement réuni aux autres résolutions du congrès ce qu'a[...] conclu entr'elles exclusivement l'Autriche, la Prusse et la Russie, à l'ég[...] Cracovie et de Varsovie. Nous croyons l'avoir prouvé suffisamment da[...] précédents articles ; nous renvoyons, au surplus, à une petite brochure [...] paru chez le libraire Brockhaus à Leipsick, sous le titre : « *L'incorpora*[...] *Cracovie et les signataires de l'acte final du congrès de Vienne.* » La [...] dont lord John Russell a aussi parlé de la Saxe dans son discours nous [...] dire quelques mots à ce sujet.

En faisant allusion aux exemples cités dans le mémorandum aut[...] inutile : « Les résolutions des trois puissances relativement à Cracovie [...] sagées du point de vue du droit public, » et qui prouvent que plus d[...] de temps après la signature de l'acte du congrès de Vienne, on avait a[...] contenu de ce dernier par des cessions et des échanges de territoire, à [...] de conventions passées entre quelques cours, sans l'intervention des si[...] res dudit acte et sans qu'il soit venu des protestations d'aucune part, [...] mier ministre britannique a fait observer « que ces changements inco[...] apportés antérieurement aux stipulations du traité de Vienne, ces ces[...] territoire de la part du duc de Saxe-Cobourg et d'autres princes, éta[...] changements naturels qui pouvaient s'effectuer sans qu'il fût nécessaire [...] courir à tous les signataires. Ils n'ont aucun rapport, a ajouté lord John, [...] avec la violation d'une de ces grandes et principales stipulations dans l[...] les sont vivement intéressées toutes les puissances. Supposé que l'Aut[...] la Prusse tombassent d'accord pour supprimer le royaume de Saxe et [...] autres grandes puissances leur demandassent de quel droit elles pe[...] faire à elles seules, qui ne sont que deux des signataires du traité de [...] que faudrait-il penser de cette réponse, que de petits princes ont écha[...] térieurement de petits territoires, sans que nous ayons protesté. »

Pour ce qui concerne le cas mentionné avec d'autres dans le mémo[...] en question, et spécialement désigné par lord John Russell, de la prin[...] de Lichtenberg, assignée au congrès de Vienne au duc de Saxe-Cobourg [...] dée à la Prusse en 1834, on pourrait dire, nonobstant la légalité de ce [...] la principauté de Lichtenberg faisait partie des territoires dont l'échan[...] tur avait été prévu dans l'article 50 de l'acte même du congrès et pou[...] on avait promis expressément les bons offices de l'Autriche, de la R[...] la Prusse et de la Grande-Bretagne. Toutefois, la citation de ces modi[...] antérieures de l'acte du congrès de Vienne aurait dû engager le mini[...] tannique à examiner soigneusement l'état de la question, et il aurait [...] que peut-être on ne jugea pas convenable de dire plus ouvertement [...] qu'on devait supposer que des ministres britanniques en étaient info[...] se serait convaincu en outre que la partie du duché de Lauenbourg p[...] ple, cédée à la Prusse en 1815, avait été de nouveau cédée contre écha[...] Danemarck déjà avant la signature de l'acte du congrès et que par con[...] les articles 24 et 29 dudit acte, ainsi que le traité spécial, y annexé, con[...] 29 mai entre la Prusse et le Hanovre, avaient déjà été altérés auparavant

Un autre fait qui n'est pas moins curieux, c'est le parallèle que lord J. Russell établit éventuellement avec la Saxe, dont on sait que les rapports ont été réglés à Vienne par des traités spéciaux, conclus entre la Saxe et l'Autriche, la Saxe et la Prusse, la Saxe et la Russie, et de laquelle on ne devait point s'attendre que ferait mention dans des discussions relatives à la république de Cracovie, qui n'a jamais été partie contractante, un ministre britannique, d'autant moins que, sans parler des rapports de la confédération germanique, la Grande-Bretagne a conclu elle-même en septembre 1815 un traité d'accession [illegible] avec la Saxe, rédigé absolument dans les mêmes termes que les trois traités de paix et d'amitié sus-nommés. L'introduction au traité anglo-saxon prouve en termes clairs que la Grande-Bretagne (comme tous les signataires), en signant l'acte du congrès de Vienne, n'avait fait que donner son adhésion (having agreed to the arrangements) aux conventions antérieures qui y sont réunies, mais qu'elle n'était point partie contractante dans tous ces arrangements. Ainsi l'exemple éventuel cité par lord John Russell nous paraît mal choisi sous tous les rapports.»

On écrit de Francfort, 20 mars :

Les *Extraits des protocoles de l'assemblée législative* contiennent la déclaration du haut sénat du 16 février, relativement à la publicité des séances de l'assemblée législative. On allègue dans cette déclaration des raisons formelles contre la publicité, qu'on représente, au sujet des discussions de ladite assemblée, en partie comme indifférente, en partie comme pouvant entraîner des inconvénients. Le sénat déclare, au reste, qu'il n'opposera pas des difficultés sérieuses à la mesure en question, si l'assemblée législative ne partage pas les scrupules du sénat, et qu'il adhérera éventuellement à la motion de l'assemblée législative, à condition toutefois que la publicité soit introduite sous forme d'essai pour la session de cette année, et qu'il n'en résulte pas des conséquences anti-constitutionnelles. Cette déclaration du haut sénat a été renvoyée à la commission nommée pour cette affaire, et qui devra présenter à cet effet un rapport ultérieur.

Nouvelles de France.

Le ministère français vient d'éprouver à la chambre des députés un échec auquel, probablement, il ne s'attendait guère. La chambre avait à procéder avant-hier au remplacement de M. Hébert, comme vice-président. Le ministère présentait M. [illegible], membre généralement estimé dans la chambre pour son [illegible], mais l'un des représentants les plus dévoués des conservateurs. L'opposition portait M. Léon de Malleville. Les conservateurs progressistes, qui ont vu de très-mauvais œil la nomination de M. Hébert aux fonctions de garde-des-sceaux, voulant sans doute protester contre cette nomination, au lieu de voter pour le candidat ministériel, ont mis en avant M. Debelleyme. Deux tours de scrutin ont eu lieu sans résultat, et, au moment du départ des correspondances ordinaires, la chambre allait procéder à un scrutin de ballottage entre MM. Duprat et de Malleville, qui avaient obtenu le plus grand nombre de voix.

Les conservateurs progressistes, forcés d'abandonner leur candidat, et de choisir entre celui du ministère et celui de l'opposition, ont voulu continuer leur protestation jusqu'au bout. Ils ont reporté leurs voix sur M. Léon de Malleville qui a été nommé à une voix de majorité par 179 voix contre 178 qu'a obtenues M. Duprat. (1)

Les journaux de Paris font des commentaires divers sur la nomination de M. Léon de Maleville à la vice-présidence de la chambre des députés, en remplacement de M. Hébert. Les organes de l'opposition regardent cette nomination comme étant de bon augure pour la prise en considération de la proposition de M. Duvergier de Hauranne relative à la réforme électorale.

Voici comment le *Journal des Debats* rend compte de ce fait qui a causé une surprise à peu près générale :

« La chambre avait à nommer un vice-président en remplacement de M. Hébert, devenu garde des sceaux. Le candidat des conservateurs était M. Duprat. C'est M. Léon de Maleville, membre de la gauche, qui a été nommé après trois tours de scrutin. Il a obtenu 179 voix; M. Duprat n'en a réuni que 178. Nos lecteurs croient peut-être que nous nous trompons et que nous prenons un nom pour l'autre ? En aucune sorte. C'est bien M. Léon de Maleville, membre de la gauche, qui a été nommé. Il est vrai que la gauche n'en croyait pas ses oreilles, et que M. Léon de Maleville lui-même a paru fort surpris.

» Comment cela s'est-il fait ? Nous l'ignorons, nous ne pouvons former que des conjectures. Peut-être un certain nombre de conservateurs auxquels M. Duprat ne plaisait pas, et qui lui auraient préféré M. Debelleyme, ont-ils joué un bon tour à leur propre parti en nommant M. Léon de Maleville. »

La Presse explique ainsi la nomination de M. de Maleville. C'est un avertissement que ces conservateurs ont voulu donner au ministère, une déclaration qu'ils ne le suivront pas, s'il ne se met pas en mesure de réaliser quelques-uns des progrès que M. Guizot a promis dans son discours aux électeurs de Lisieux. *La Presse* embrasse la cause de ce progrès sage, mesuré, et voici comment elle s'exprime au sujet de la proposition de M. Duvergier de Hauranne :

« La nomination de M. de Maleville, laquelle a produit une assez grande sensation, est encore un avis donné au ministère qu'il aurait tort de s'opposer à la prise en considération de la proposition de M. Duvergier de Hauranne, sans contracter à la tribune l'engagement de compléter, dans le cours de la législature, la loi électorale, qui, selon nous, demeurera incomplète et exposée aux plus justes attaques, aussi longtemps que tous les jurés ne seront pas électeurs.

» Tous les électeurs sont jurés, tous les jurés doivent être électeurs.

» Si le ministère commettait la faute dont nous essayons de le détourner, la conséquence de cette persévérance serait de décider beaucoup de députés qui n'ont pas cru pouvoir se dispenser de voter aujourd'hui pour M. Duprat, à voter en faveur de la prise en considération de la proposition de M. Duvergier de Hauranne. »

Le Constitutionnel dit que le vote favorable à M. Léon de Malleville est une excellente préface aux propositions de réforme. Cependant, quelque satisfaction que lui cause cette victoire, il n'ose pas en exagérer les résultats et affirmer qu'il y a un déplacement définitif de la majorité.

---

(1) La correspondance de Paris que nous recevons habituellement nous a induit en erreur sur un fait assez grave. Elle annonçait l'élection de M. Duprat comme vice-président à la chambre des députés, au lieu de M. Léon de Malleville. M. Duprat était le candidat du ministère. M. de Malleville qui l'a emporté d'une voix, au scrutin de ballotage, était sous-secrétaire-d'Etat sous le ministère du 1er mars ; mais il représentait dans la lutte d'avant-hier moins le ministère lui-même que la nuance du centre gauche la moins éloignée du ministère.

Les bureaux de la chambre des députés ont examiné deux propositions, l'une déposée par M. Chapuis-Montlaville, l'autre déposée par MM. Glais-Bizoin et Emile de Girardin. Toutes deux ont pour objet la suppression du timbre des journaux. C'est le dépôt de la première proposition qui a décidé du dépôt de la seconde. MM. Glais-Bizoin et Emile de Girardin ont craint que, dans les termes où elle était présentée par M. Chapuys-Montlaville, la question ne fût compromise, et que le rejet de sa proposition n'eût pour conséquence forcée, aux termes de l'article 17 de la Charte, d'ajourner à une autre session une réforme utile, qui peut n'imposer au trésor public aucun sacrifice si elle est sagement conçue.

Ces propositions, vivement combattues par M. le ministre des finances, ont été cependant approuvées ; celle de M. Chapuis de Montlaville par six bureaux, et celle de MM. Glais-Bisoin et de Girardin, par huit bureaux.

Nouvelles du Portugal.

Nous recevons, par l'Angleterre, des nouvelles de Lisbonne du 15 mars. Comme toujours, les nouvelles que nous apportent les journaux anglais sont plus favorables à la cause des insurgés qu'à celle de la reine. Nous reproduisons, toutefois, les détails ci-après :

« Ces jours derniers le baron Casal, serré de près par le baron Almargen à la tête d'un corps considérable d'insurgés, a franchi la frontière d'Espagne près de Lindoso. Le général Almargen a aussitôt écrit aux autorités espagnoles pour les inviter à désarmer les troupes qui avaient ainsi violé le territoire espagnol et à les diriger vers l'intérieur. Mais les autorités espagnoles n'ont pas tenu compte de cet avis et Casal pourra rentrer en Portugal par un autre point. C'est là un acte manifestement contraire à la neutralité.

» Le 9, le duc de Saldanha a fait mine de vouloir passer le Douro pour commencer les opérations contre Oporto, mais un corps considérable d'insurgés s'étant montré sur l'autre rive et ayant tiré quelques coups de canon, le général royaliste a renoncé à son projet. Il paraît que son armée est dans le plus triste état de délabrement. La fièvre la décime et une grande partie de ses chevaux ont péri faute de fourrages suffisants.

» Les insurgés sont toujours maîtres de la plus grande partie de l'Alemtejo. Quelques escarmouches de peu d'importance ont eu lieu sur divers points, avantages balancés. Les insurgés d'Oporto sont toujours animés de la plus grande confiance dans le succès de leur cause. Ils sont sûrs de triompher, pourvu que l'Angleterre reste neutre et qu'elle oblige l'Espagne à en faire autant.

» Il est toujours question d'un projet de transaction suggéré par le ministre britannique. »

Les Etats-Unis et du Mexique.

La guerre entre les Etats-Unis et le Mexique continue toujours.

Les Américains s'avancent dans les départements de l'intérieur du Mexique en s'appuyant d'une part sur le grand fleuve de Rio-del-Norte, qui sépare le nord du Mexique du Texas ; et de l'autre, en menaçant la ville de Vera-Cruz, par mer et par terre.

Le département mexicain situé le plus avant dans l'intérieur des terres, est celui de Chihuahua ; les Américains ont déjà mis le pied sur cette province, et cherchent à s'emparer du chef-lieu, Chihuahua, situé près du Rio-del-Norte.

Le département de Tamaulipas, sur le golfe du Mexique, et ceux de Nouveau-Léon et de Cohahuila, situés un peu plus loin à l'intérieur, mais tous trois traversés par le Rio-del-Norte, ont été également envahis sur quelques points. C'est ainsi que Monterey et Saltillo, deux villes appartenant, l'une, au Nouveau-Léon, l'autre, au Cohahuila, sont tombés, dit-on, au pouvoir des Etats-Unis.

Les Américains paraissent avoir concentré leurs moyens d'attaque sur la ville de Véra-Cruz, après s'être emparés de la ville et du port de Tampico (département de Véra-Cruz).

Des lettres que nous recevons du Mexique confirment la nouvelle que Santa-Anna, après avoir fait évacuer Tampico, s'est replié sur la ville de San-Luis Potosi.

La conduite de Santa-Anna est, comme toujours, inexplicable ; aussi l'accuse-t-on de trahir le Mexique.

Mais s'il est difficile de se rendre compte du plan de campagne de ce général, on comprend mieux les moyens financiers qu'il emploie pour se procurer de l'argent.

Au commencement de la guerre, le gouvernement mexicain eut recours à des dons patriotiques. Ces dons montèrent à des sommes considérables, le dévouement public fut exemplaire.

Vinrent ensuite des emprunts plus ou moins forcés ; notre correspondant nous en donne l'énumération.

1° Emprunt forcé local, recouvrable en trois jours; il a produit plusieurs millions de francs ;

2° Impôt correspondant à un mois de loyer, à la charge des propriétaires des maisons urbaines ;

3° Impôt de la quatrième partie d'un mois de loyer, établi sur les locataires;

4° Emprunt forcé général de 10 millions de francs ;

5° Impôt de 6 p. c. sur le fermage des biens ruraux, à la charge des propriétaires terriens, et de 6 p. c. sur les fermiers, et, s'il y a lieu, sur les sous-locataires ;

6° Contribution de 75 millions de francs, imposée sur les biens du clergé, et obtenue soit par la vente directe de ses biens, soit en les grevant d'hypothèques.

Cette dernière contribution est celle qui attire le plus l'attention des Mexicains. Nous avons déjà annoncé à ce sujet que le clergé de Mexico a fait une protestation des plus énergiques; que celui de Puebla, de Guadalajara, ont suivi l'exemple de la capitale. Les rues de Mexico ont retenti du cri : A bas le gouvernement, vive la réligion !

On ignorait, à la date des dernières nouvelles, si Santa-Anna chercherait à arrêter la marche des Américains, qui de Tampico doivent se diriger, par le littoral, sur Véra-Cruz, tandis que la flotte des Etats-Unis bombardera le fort de San-Juan de Ulloa.

On écrit de Washington, en date du 24 février, à la *Semaine* :

« Hier, les principaux membres du corps diplomatique se sont réunis chez M. de Montalto, chargé d'affaires de Sardaigne, doyen d'âge. A cette réunion assistaient M. Pageot-Desnoutières, chargé d'affaires de France ; M. J. F. Crampton, qui remplit les fonctions de chargé d'affaires d'Angleterre par intérim; M. de Huselman, ministre d'Autriche; don José de Lisboa, chargé d'affaires du Brésil; M. Anderson Bille, chargé d'affaire de Danemarck; M. de Gérolt, ministre de Prusse; le conseiller d'état de Badisco, chargé d'affaires de Russie; et M. W Testa, ministre du Roi des Pays-Bas.

» Le but de la réunion était l'examen de la question de la guerre du Mexique ; les représentants des diverses puissances ont été d'accord pour rédiger une note, afin d'offrir la médiation de leurs gouvernements pour mettre fin aux hostilités qui existent entre les Etats-Unis et la confédération mexicaine. La note devait être remise le lendemain à M. James Buchanan, secrétaire d'Etat, ministre des affaires étrangères de l'Union.

» Cette démarche avait produit une grande sensation à Washington, principalement chez les membres du parti Calhoun, qui veut aujourd'hui la paix. »

Nouvelles et faits divers.

Le *National* publie la lettre suivante, dans laquelle M. de Lamennais exprime son opinion sur les divers systèmes socialistes qui se sont produits depuis quelque temps :

Voulez-vous que je vous dise, monsieur, ce que je pense des systèmes socialistes qui ont cours de notre temps ? Comme vous n'entendez pas que j'entame une discussion qui dépasserait de beaucoup les bornes d'une lettre, que vous me demandez simplement mon avis personnel en peu de mots, il me sera facile de vous satisfaire.

Je ne vois guère dans les doctrines qui se sont produites jusqu'à ce jour, qu'un symptôme du besoin profond qu'éprouve la société d'une meilleure application de la justice à la rétribution du travail, afin d'améliorer la condition partout maintenant si déplorable des travailleurs. Par ce côté, on ne peut qu'applaudir aux tentatives faites pour atteindre ce but. Mais il s'en faut bien, selon moi, qu'il en soit ainsi des moyens proposés par les différentes écoles. Je n'en connais pas une seule qui, plus ou moins directement, n'arrive à cette conclusion, que *l'appropriation* personnelle est la cause du mal auquel on cherche à remédier; qu'en conséquence la propriété doit cesser d'être individuelle, qu'elle doit être concentrée exclusivement dans les mains de l'Etat, qui, possesseur unique des instruments de travail, organisera le travail même en attribuant à chacun la fonction spéciale et rigoureusement obligatoire pour lui, à laquelle on l'aura jugé propre, et distribuera, selon certaines règles, sur lesquelles on diffère d'ailleurs, le fruit du labeur commun.

Il m'est évident que la réalisation d'un pareil système conduirait les peuples à une servitude telle que le monde n'en a point encore vue, réduirait l'homme à n'être qu'une pure machine, un pur outil, l'abaisserait au-dessous du nègre dont le planteur dispose à son gré, au-dessous de l'animal. Je ne crois pas que jamais idées plus désastreusement fausses, plus extravagantes et plus dégradantes, soient entrées dans l'esprit humain; et, ne méritassent-elles pas ces qualifications qui, à mes yeux du moins, ne sont que justes, il n'y en aurait point encore de plus radicalement impraticables.

Le fouriérisme et quelques sectes issues de l'école saint-simonienne, non moins absurdes, à mon avis, dans leurs principes économiques, se caractérisent en outre par la négation plus ou moins absolue de toute morale. Je n'ai rien à dire de celles ci. La conscience publique les a déjà jugées.

Vous m'avez demandé, monsieur, mon sentiment : le voilà. Recevez en même temps l'assurance de mon dévoûment le plus affectueux.

F. DE LAMENNAIS.

L'article suivant de la *Démocratie Pacifique* n'affaiblit en aucune façon le jugement, empreint de haute raison, porté par M. de Lamennais sur les systèmes anti-sociaux de quelques sectes modernes :

M. de Lamennais, après avoir passé par toutes les étapes du cercle politique et religieux, va bientôt se retrouver à son point de départ. Brillante comète, à longue queue, il a passé à travers le soleil, sans en aspirer un seul rayon de chaleur, et sur la terre sans l'éclairer. M. de Lamennais, après avoir écrit, et très-bien écrit douze ou quinze volumes, ne laisse aucune idée, n'a défriché aucun terrain, n'a arrosé aucune fleur : c'est une étoile filante qui tombe, et qui, en disparaissant, voit avec un impuissant dépit, l'acte social, à la sereine lumière, qui s'élève au-dessus de l'horizon. M. de Lamennais mourra demain, et il ne restera de lui que la biographie de ses nombreuses conversions. Pour avoir été le martyr de M. Thiers, et parce que l'honnêteté de son cœur se révolte contre les turpitudes politiques de notre siècle, M. de Lamennais se croit un grand homme. Cela ne suffit pas M. de Lamennais appartient à cette vieille école moisie qui, au lieu de chercher les causes du mal général dans les institutions sociales, les cherche exclusivement dans les hommes et dans les formes de gouvernement, ne fût-ce que pour avoir l'orgueilleux prétexte de croire que s'il était maître, il changerait l'homme, le désosserait de toutes ses passions, et le décharnerait de tous ses besoins, afin d'en faire un bon républicain du *National* de la façon du cheval de Roland. Il n'est pas étonnant que M. de Lamennais attaque Fourier qu'il a peu lu, sans doute, et l'accuse d'immoralité, car les passions sont immorales dans les élucubrations du prêtre-tribun.

— Plusieurs négociants de Londres avaient adressé à lord Palmerston une réclamation contre la détention de certains navires anglais par les autorités portugaises ; ils viennent de recevoir du *Foreign-Office* la réponse suivante :

« Messieurs,

» Le vicomte Palmerston me charge de vous accuser réception de votre lettre du 16 de ce mois, relative à la capture de bâtiments qui, avec leur cargaison, étaient sortis d'Oporto avant le 20 février, mais n'avaient pu franchir la barre et entrer en mer à cause du gros temps. J'ai l'honneur de vous informer, en réponse, que le ministre de S. M. à Lisbonne a reçu des instructions pour réclamer du gouvernement portugais la libération immédiate de tous les navires saisis dans les circonstances en question, ainsi que de leurs chargements.

» Je suis, messieurs, etc.

Signé, E.-J STANLEY. »

— La ville de Rome va être éclairée au gaz. Le pape a ordonné que l'entreprise de l'éclairage serait mise en adjudication.

On lit dans les *Guêpes* :

J'ai eu occasion de voir plusieurs fois M. Thiers. — Certes, c'est un des hommes que j'ai le plus combattus ; mais je dois dire que je le crois homme de très-bonne foi. — Malgré leurs dissentiments acerbes, le roi Louis-Philippe et M. Thiers sont loin d'être antipathiques l'un à l'autre. — Le roi, du reste, considère M. Thiers comme un homme précieux, et ne se plaint même pas de le voir dans l'opposition avec un peu d'ardeur ; c'est en se servant de la popularité acquise par M. Thiers dans l'opposition que le roi a enlevé la question des fortifications, à laquelle il tenait extrêmement, et qu'il a triomphé de plusieurs obstacles qui paraissaient invincibles. — Chaque fois que M. Thiers arrive aux affaires, il ne tarde pas à perdre sa popularité ; alors le roi le laisse aller, et attend pour le rappeler qu'il en ait acquis une nouvelle en lui faisant la guerre pendant deux ou trois ans.

Il y a un vieux proverbe qui dit : Deux moitiés de cheval blanc ne font pas un cheval blanc. — Ce proverbe s'applique à l'opéra de *Robert Bruce* et explique son insuccès : — on ne peut pas plus faire un opéra avec des morceaux pris çà et là, qu'on ne ferait un livre avec des pages choisies dans plusieurs livres. — D'ailleurs, les airs empruntés aux divers ouvrages de M. Rossini ont tous, je crois, subi des mutilations : à l'un on a retranché la fin, à l'autre le commencement ou une autre fin ; — les morceaux écrits dans un ton ont été chantés dans un autre, etc. — Je regrette autant que qui que ce soit le silence que garde aujourd'hui ce grand musicien ; — mais on ne peut donner de nouveaux opéras de M. Rossini qu'à la condition qu'il en fasse ; — c'est une nécessité à laquelle il n'y a pas moyen d'échapper.

Les auteurs du poëme se soucient, je pense, de leur ouvrage, qui du reste en vaut bien un autre, à peu près comme M. Rossini se soucie de l'opéra. — J'ai entendu M. Lablache raconter que comme il se trouvait en Italie, chez l'auteur de *Guillaume Tell*, au moment où on devait jouer *Robert Bruce*, à Paris, — il s'éleva un grand vent. M. Lablache devait le lendemain se mettre en route pour la France. — Voilà, dit-il, un mauvais temps pour passer les Alpes. — Vous prenez cela pour du vent, dit en souriant M. Rossini ; vous vous trompez, c'est le bruit des sifflets de *Robert Bruce*.

Hernies. — Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'importance de la méthode de M. Pierre Simon, pour la cure des hernies. (*Traité des hernies*, in-8°.) Parmi les découvertes qui méritent particulièrement l'attention des médecins et des malades, nous signalons la méthode de

M. Pierre Simon, pour la guérison radicale des hernies ou descentes, rendant inutile l'usage toujours pénible des bandages et des pessaires, sans aucun dérangement ni régime. Les lettres suivantes dispensent de tout éloge; en les lisant avec attention, il est facile de se convaincre de la haute importance de cette utile découverte, dont le succès va toujours progressivement, ainsi que le prouvent les attestations suivantes :

Bergerac, 5 septembre 1846.

Monsieur Simon, je viens encore de décider un de mes malades, atteint d'une hernie inguinale, à faire usage de votre spécifique. Je me suis si bien trouvé de son emploi dans les sept cas où j'en ai fait usage, que je ne doute nullement d'un nouveau succès dans celui dont il s'agit. Je vous prie, en conséquence, de m'adresser un traitement selon le mandat ci-joint. Sur les sept malades sur lesquels j'ai employé votre spécifique, cinq sont radicalement guéris, et les deux autres ont obtenu un soulagement marqué. Je vous autorise, monsieur, à publier cette lettre, parce qu'elle renferme l'expression de la vérité. J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre tout dévoué,

Buisson, *chirurgien-en-chef de l'hôpital de Bergerac, département de la Dordogne.*

Fécamp (Seine-Inférieure), 6 août 1846.

Monsieur Pierre Simon, je manquerais à la reconnaissance que je vous dois, si je tardais plus longtemps à vous annoncer la complète guérison de la hernie qui me gênait et m'inquiétait beaucoup depuis sept ans, à un âge de soixante-seize ans que j'avais parcouru sans infirmité d'aucune espèce; j'ai suivi ponctuellement votre traitement, jusqu'à la dernière dose, quoique ma hernie fût disparue dès la moitié du traitement. Votre spécifique a totalement remis mon estomac délabré par les tiraillements causés par la sortie fréquente de la hernie, ce qui dérangeait mes digestions; maintenant tout est parfaitement rétabli. J'ai indiqué votre remède inconcevable à plusieurs de mes amis et connaissances affectés de cette infirmité et je leur ai conseillé de s'adresser à vous. Je vous autorise, monsieur, à publier cette lettre. Acceptez, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux.

Benee, *ancien inspecteur de l'enregistrement et des domaines, en retraite.*

Paris, 28 juillet 1846.

Monsieur Pierre Simon, j'ai beaucoup tardé à vous annoncer ma guérison, je voulais être certain de sa solidité avant de vous l'annoncer. Maintenant que je sais que ma guérison est parfaite, je me fais un devoir de vous adresser la présente, avec autorisation de la publier. Je suis âgé de soixante ans. Pendant dix-neuf ans j'ai supporté avec beaucoup de peine une hernie inguinale qui était devenue très volumineuse; elle descendait fréquemment dans le scrotum de la grosseur de mes deux poings. Aucun bandage ne pouvait la comprimer. Grâce à votre remède, je suis heureux, monsieur, après dix-neuf ans de souffrances, d'être débarrassé de cette infirmité qui m'avait conduit au dégoût de la vie. Je vous en conserve une éternelle reconnaissance. Monsieur, j'ai l'honneur d'être votre serviteur,

Chesnay, *propriétaire et aubergiste, rue Cotte, n° 2 bis, faubourg Saint-Antoine.*

Un des principaux journaux de médecine de Paris, le *Journal de Chimie Médicale*, de pharmacie et de toxicologie rapporte cinquante cas de hernies guéries radicalement par M. le docteur Heidenreich, d'après la méthode de Pierre Simon. Pour plus amples renseignements, voir l'instruction qui sera envoyée gratis, franc de port, par la poste, aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies. Cette instruction contient un grand nombre de certificats les plus honorables, anciens et nouveaux. Les anciens sont des preuves palpables de la solidité de la guérison, et les nouveaux justifient la continuation. S'adresser à l'auteur, M. Pierre Simon, herniaire bandagiste aux *Herbiers*, département de la Vendée. Donner l'adresse amplement et très-lisiblement. Affranchir.

Les premiers médecins de Paris, et parmi eux nous citerons M. le professeur Bouillaud, auteur d'un ouvrage fort estimé sur les maladies du cœur, ont depuis longtemps adopté dans le traitement de ces affections et des diverses hydropisies le SIROP DE DIGITALE de Labélonie. C'est un excellent sédatif qui calme promptement les palpitations et un puissant diurétique. Il est également employé avec succès contre les bronchites nerveuses, les asthmes et catarrhes, toux opiniâtres, etc.

Dépôt chez M. Stolker à *La Haye*, et dans presque toutes les pharmacies. Chaque bouteille est recouverte d'une capsule sur laquelle sont gravés les mots : *Sirop de Digitale de Labélonie.*

VARIÉTÉS.

HISTOIRE DES GIRONDINS.

CHARLOTTE CORDAY.

(*Suite.* — Voir notre n° d'hier.)

Cette dissimulation, qui froissait la loyauté naturelle de son ame, qui changeait le poignard en piége, le courage en ruse et l'immolation en assassinat, fut le premier remords de sa conscience et sa première punition. On distingue un acte criminel d'un acte héroïque avant même que ces actes soient accomplis et par les moyens dont il faut se servir pour leur accomplissement. Le crime est toujours obligé de mentir; la vertu, jamais. C'est que l'un est le mensonge, l'autre la vérité dans l'action. L'un a besoin de ténèbres, l'autre ne veut que la lumière. Charlotte se décida à tromper. Il lui en coûta plus que de frapper; elle l'avoua elle-même : la conscience est juste avant la postérité.

Elle rentra dans sa chambre, écrivit à Marat un billet qu'elle porta à la porte de l'*Ami du Peuple* : « J'arrive de Caen, lui disait-elle; votre amour » pour la patrie me fait présumer que vous connaîtrez avec plaisir les mal- » heureux événements de cette partie de la république. Je me présenterai » chez vous vers une heure, ayez la bonté de me recevoir et de m'accorder » un moment d'entretien. Je vous mettrai dans le cas de rendre un grand » service à la France. »

Charlotte, comptant sur l'effet de ce billet, se rendit à l'heure qu'elle avait indiquée à la porte de Marat; mais elle ne put être introduite auprès de lui. Elle remit alors à sa portière un second billet plus pressant et plus insidieux que le premier. Elle y faisait appel non plus seulement au patriotisme, mais à la pitié de l'ami du peuple, et lui tendait un piége par la générosité même qu'elle lui supposait. « Je vous ai écrit ce matin, Marat, lui » disait-elle; avez-vous reçu ma lettre? Je ne puis le croire, puisqu'on me » refuse votre porte. J'espère que demain vous m'accorderez une entrevue. » Je vous le répète, j'arrive de Caen; j'ai à vous révéler les secrets les plus » importants pour le salut de la république. D'ailleurs, je suis persécutée » pour la cause de la liberté. Je suis malheureuse : il suffit que je le sois » pour avoir droit à votre patriotisme. »

Sans attendre la réponse, Charlotte sortit de sa chambre à sept heures du soir, vêtue avec plus de recherche qu'à l'ordinaire, pour séduire par une apparence plus décente les yeux des personnes qui surveillaient Marat. Sa robe blanche était recouverte aux épaules par un fichu de soie. Ce fichu voilait sa poitrine, se repliait au dessous du sein en ceinture, et se renouait derrière sa taille. Ses cheveux étaient renfermés dans une coiffe normande dont les dentelles flottantes battaient les deux joues. Un large ruban de soie vert pressait cette coiffe autour des tempes. Ses cheveux s'en échappaient sur la nuque en larges nattes, quelques boucles seulement se répandaient sur le cou. Aucune pâleur du teint, aucun égarement du regard, aucune émotion de la voix ne révélaient en elle la mort qu'elle portait. Elle frappa sous ces traits séduisants à la porte de Marat.

Marat habitait le premier étage d'une maison délabrée de la rue des Cordeliers, aujourd'hui rue de l'École de Médecine, numéro 20. Son logement se composait d'une antichambre et d'un cabinet de travail prenant jour sur une cour étroite, d'une petite pièce adjacente où était sa baignoire, d'une chambre à coucher et d'un salon dont les fenêtres recevaient le jour de la rue. Ce logement était presque nu. Les nombreux ouvrages de Marat entassés sur le plancher, les feuilles publiques encore humides d'encre éparses sur les chaises et sur les tables, des protes d'imprimerie entrant et sortant sans cesse, des femmes employées à plier et à adresser les brochures et les journaux, les marches usées de l'escalier, le seuil mal balayé des portes, tout attestait ce mouvement et ce désordre habituels autour d'un homme d'affaire et la perpétuelle affluence des citoyens dans la maison d'un journaliste et d'un coryphée du peuple. Cette demeure étalait pour ainsi dire l'orgueil de son indigence. Il semblait que son maître, tout-puissant alors sur la nation, voulût faire dire aux visiteurs à l'aspect de sa misère et de son travail : « Regardez l'ami et le modèle du peuple! il n'en a dépouillé ni le » logement, ni les mœurs, ni l'habit! »

Cette misère était l'enseigne du tribun. Mais, quoique affectée, elle était réelle. Le ménage de Marat était celui d'un humble artisan : on connaît la femme qui gouvernait sa maison. Elle se nommait naguère Catherine Evrard; elle se nommait alors Albertine Marat, depuis que l'ami du peuple lui avait donné son nom en la prenant pour épouse *un jour de beau temps, à la face du soleil*, à l'exemple de Jean Jacques Rousseau. Une seule servante assistait cette femme dans les soins de la domesticité. Un commissionnaire, nommé Laurent Basse, faisait les messages et les travaux du dehors. Dans ses moments de liberté cet homme de peine s'occupait dans l'antichambre aux travaux manuels nécessités par l'envoi des feuilles et des affiches de l'ami du peuple. L'activité dévorante de l'écrivain n'avait pas été ralentie par la maladie lente qui le dévorait. L'inflammation de son sang semblait allumer son ame. Tantôt de son lit, tantôt de son bain, il ne cessait d'écrire, d'apostropher, d'invectiver ses ennemis, d'inciter la Convention et les Cordeliers.

Offensé du silence de l'assemblée à la réception de ses messages, il venait de lui adresser une nouvelle lettre dans laquelle il menaçait la convention de se faire porter mourant à la tribune pour faire honte aux représentants de leur mollesse, et pour leur dicter les meurtres nécessaires. Il ne laissait aucun repos, ni aux autres ni à lui-même. Plein du pressentiment de la mort, il semblait craindre seulement que l'heure suprême trop rapide ne lui laissât pas le temps d'immoler assez de coupables. Plus pressé de tuer que de vivre, il se hâtait d'envoyer devant lui le plus de victimes possible comme autant d'otages donnés par le glaive à la révolution complète qu'il voulait laisser sans ennemis après lui. La terreur qui sortait de la maison de Marat y rentrait sous une autre forme, la crainte perpétuelle de l'assassinat. Sa compagne et ses affidés croyaient voir autant de poignards levés sur lui qu'il en levait lui-même sur les têtes de trois cent mille citoyens. L'accès de sa demeure était interdit comme l'accès du palais de la tyrannie. On ne laissait approcher de sa personne que des amis sûrs, ou des dénonciateurs recommandés d'avance, et soumis à des interrogatoires et à de sévères confrontations. L'amour, la défiance et le fanatisme veillaient à la fois sur ses jours.

Charlotte ignorait ces obstacles, mais elle les soupçonnait. Elle descendit de voiture du côté opposé de la rue, en face de la demeure de Marat. Le jour commençait à baisser, surtout dans ce quartier assombri par des maisons hautes et par des rues étroites. La portière refusa d'abord de laisser pénétrer la jeune inconnue dans la cour. Celle-ci insista néanmoins et franchit quelques degrés de l'escalier, rappelée en vain par la voix de la concierge. A ce bruit, la maîtresse de Marat vint ouvrir la porte et refusa l'entrée de l'appartement. La sourde altercation entre ces femmes, dont l'une suppliait qu'on la laissât parler à l'ami du peuple, dont l'autre s'obstinait à barrer la porte, arriva jusqu'aux oreilles de Marat. Il comprit, à ces explications entrecoupées, que la visiteuse était l'étrangère, dont il avait reçu deux lettres dans la journée. D'une voix impérative et forte, il ordonna qu'on la laissât pénétrer. Soit jalousie, soit défiance, Albertine obéit avec répugnance et en grondant. Elle introduisit la jeune fille dans la petite pièce où se tenait Marat, et laissa, en se retirant, la porte du corridor entr'ouverte, pour entendre le moindre mot ou le moindre mouvement du malade.

Cette pièce était faiblement éclairée. Marat était dans son bain. Dans ce repos forcé de son corps, il ne laissait pas reposer son âme. Une planche mal rabotée, posée par chacune de ses extrémités sur un des bords de la baignoire, était couverte de papiers, de lettres ouvertes et de feuilles commencées. Il tenait de la main droite la plume que l'arrivée de l'étrangère avait suspendue sur la page. Cette feuille de papier était une lettre à la convention pour lui demander le jugement et la proscription des derniers Bourbons tolérés en France. A côté de la baignoire, un énorme billot de chêne, semblable à une bûche posée debout, portait une écritoire de plomb du plus grossier travail, source impure d'où avaient coulé depuis trois ans tant de délires, tant de dénonciations, tant de sang. Marat, recouvert dans sa baignoire d'un drap sale et taché d'encre, n'avait hors de l'eau que la tête, les épaules, le haut du buste et le bras droit. Rien dans les traits de cet homme n'était de nature à attendrir le regard d'une femme et à faire hésiter le coup. Les cheveux gras, entourés d'un mouchoir sale, le front fuyant, les yeux effrontés, les pommettes saillantes, la bouche immense et ricaneuse, la poitrine velue, les membres grêles, la peau livide : tel était Marat.

Charlotte évita d'arrêter son regard sur lui, de peur de trahir l'horreur de son ame à cet aspect. Debout, les yeux baissés, les mains pendantes, auprès de la baignoire, elle attend que Marat l'interroge sur la situation de la Normandie. Elle répond brièvement en donnant à ses réponses le sens et la couleur propres à flatter ses dispositions présumées. Il lui demande ensuite les noms des députés réfugiés à Caen. Elle les lui dicte. Il les note. Puis, quand il a fini d'écrire ces noms : « C'est bien! dit-il de l'accent d'un hom- » me sûr de sa vengeance; avant huit jours, ils iront tous à la guillotine! » A ces mots, comme si l'ame de Charlotte eût attendu un dernier forfait pour se résoudre à frapper le coup, elle tire de son sein le couteau, et le plonge avec une force surnaturelle jusqu'au manche dans le cœur de Marat. Charlotte retire du même mouvement le couteau ensanglanté du corps de la victime, et le laisse glisser à ses pieds. « A moi! ma chère amie! à moi! » s'écrie Marat, et il expire sous le coup.

Au cri de détresse de la victime, Albertine, la servante et Laurent Basse se précipitent dans la chambre. Ils reçoivent dans leurs bras la tête évanouie de Marat. Charlotte, immobile et comme pétrifiée de son crime, était debout derrière le rideau de la fenêtre. La transparence de l'étoffe, aux derniers rayons du jour, laissait apercevoir l'ombre de son corps. Le commissionnaire Laurent s'arme d'une chaise, lui assène un coup mal assuré sur la tête et la précipite sur le carreau. La maîtresse de Marat la foule en trépignant de rage sous ses pieds. Au tumulte de la scène, aux cris des deux femmes, les habitants de la maison accourent. Les voisins et les passants s'arrêtent dans la rue, montent l'escalier, inondent l'appartement; la cour et bientôt le quartier demandent, avec des vociférations forcenées, qu'on leur jette l'assassin pour venger sur son cadavre encore chaud la mort de l'idole du peuple. Les soldats des postes voisins et les gardes nationaux accourent. L'ordre se rétablit dans le tumulte. Les chirurgiens arrivent, s'efforcent d'étancher la blessure. L'eau rougie donne à l'homme sanguinaire l'apparence d'expirer dans un bain de sang. On ne transporte qu'un cadavre sur son lit.

Charlotte s'était relevée d'elle-même. Deux soldats lui tenaient les bras fixés en croix l'un sur l'autre, comme dans des menottes, en attendant qu'on apportât des cordes pour lier ses mains. La haie de baïonnettes qui l'entourait avait peine à contenir la foule, qui se précipitait sans cesse sur elle pour la déchirer. Les gestes de mort, les poings levés, les bâtons, les sabres brandissaient mille morts sur sa tête. La concubine de Marat, échappant aux femmes qui la consolaient, s'élançait par intervalles sur Charlotte et retombait dans les larmes et dans les évanouissements. Un Cordelier fanatique, nommé Langlois, perruquier de la rue Dauphine, avait ramassé le couteau ensanglanté. Il faisait le discours funèbre sur le cadavre de la victime. Il entrecoupait ses lamentations et ses éloges de gestes vengeurs, par lesquels il semblait enfoncer autant de fois le fer dans le cœur de l'assassin. Charlotte, qui avait accepté d'avance toutes ces morts, contemplait d'un regard fixe et pétrifié ce mouvement, ces gestes, ces mains, ces armes dirigées de si près contre elle. Elle ne paraissait émue que des cris déchirants de la concubine de Marat. Sa physionomie semblait exprimer devant cette femme l'étonnement de n'avoir pas réfléchi qu'un tel homme pût être aimé, et le regret d'avoir été forcée de percer deux cœurs pour en atteindre un. Excepté l'impression de pitié que les reproches d'Albertine donnait par moment à sa bouche, on n'apercevait aucune altération ni dans ses traits ni dans sa couleur.

Seulement, aux invectives de l'orateur et aux gémissements du peuple sur son idole, on voyait se dessiner sur ses lèvres le sourire amer du mépris. — « Pauvres gens, dit-elle une fois, vous voulez ma mort, et vous me de- » vriez un autel pour vous avoir débarrassé d'un monstre! — Jetez-m... » ces forcenés, dit-elle une autre fois aux soldats qui la protégeaient, » qu'ils le regrettent, ils sont dignes d'être mes bourreaux! »

Ce sourire, comme un défi au fanatisme de la multitude, soulev... plus furieuses imprécations et des gestes plus menaçants. Le commis... de la section du Théâtre-Français, Guillard, entra escorté d'un renf... baïonnettes. Il dressa le procès-verbal du meurtre, et fit conduire Cha... dans le salon de Marat pour commencer à l'interroger. Il écrivait ses r... ses. Elle les faisait calmes, lucides et réfléchies, d'une voix ferme et so... où l'on ne sentait d'autre accent que celui d'une satisfaction fière de ... qu'elle avait commis. Elle dictait ses aveux comme des éloges. Les a... nistrateurs de la police départementale, Louvet et Marino, ceints de l'é... pe tricolore, assistaient à l'interrogatoire. Ils avaient envoyé prévenir le ... seil de la commune, le comité de salut public et le comité de sûre... nérale.

Le bruit de la mort de l'ami du peuple s'était semé avec la rapidi... ne commotion électrique par des hommes qui couraient éperdus de ... tier en quartier. Tout Paris s'arrêta comme frappé de stupeur au ... de cet attentat. Il sembla que la république eût tremblé, ou que de... nements inconnus dussent éclore du meurtre de Marat. Des députés ... et frémissants entrant à la convention et interrompant la séance je... les premières rumeurs de l'événement dans la salle. On se refusa ... à un sacrilége. Le commandant-général de la garde nationale, H... vint bientôt confirmer la nouvelle. — « Oui, tremblez tous, dit-il ... » est mort assassiné par une jeune fille qui se glorifie du coup qu... » porté. Redoublez de vigilance sur votre propre vie. Les mêmes ... » vous environnent tous. Méfiez-vous des rubans verts, et jurons de ... » la mort de ce grand homme! » — Les députés Maure, Chabot, ... Legendre, membres des comités du gouvernement, sortirent à l'i... la salle et coururent sur le théâtre du crime. Ils y trouvèrent la fo... sissante, et Charlotte répondant aux premières interrogations. Ils ... confondus et muets à l'aspect de tant de jeunesse, de tant de beau... visage, de tant de calme et de résolution dans les paroles. Jamais ... n'avait apparu sous de pareils traits à l'esprit des hommes. Charlo... blait se transfigurer tellement à leurs yeux, que, même à côté du ... ils furent attendris sur l'assassin.

(*La suite à un prochain numéro.*)

Konink. Nederd. Schouwburg.

Op Vrijdag 26 maart 1847. (N° 44 in het abonnement.)

Tot sluiting van het Tooneel tot na het Paaschfeest.

MAGDALENA,

tooneelspel in vijf bedrijven, naar het fransch van A. Bourgeois en A...

Gevolgd door : PATINEAU, OF DE ERFENIS VAN MIJNE VROU...

blijspel met zang in één bedrijf.

De aanvang ten half zeven ure.

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 27 mars 1847. (*Représentation n° 114.*)

Pour la CLOTURE jusqu'après les Fêtes de Pâques.

CHARLES VI.

Vu la longueur du Spectacle, on commencera à 6 heures et demie.

Jeudi 8 avril, pour la réouverture, la 7e représentation

LE SIÉGE DE LEIDE.

Incessamment: **Ne Touchez pas à la Reine**, opéra... en 3 actes, paroles de MM. Scribe et Gustave Vaëz, musique de ...

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 24 Mars.

		Int	COURS 23 mars.	OUVERT.
Pays-Bas. .	Dette active	2½	58 7/16	58 3/8
	Dito dito	3	71 1/8	71
	Dito en liquidation.	3	71 3/16	71 1/16
	Dito dito	4		91 5/16
	Dito des Indes.	4	—	91 3/16
	Syndicat.	3½	—	87 5/8
	Dito	3½	—	—
	Société de Commerce	4½	173 5/8	173 5/8
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—
Russie. . .	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	104 1/2
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	103 7/8
	Inscript au Grand Livre	6	-	68 1/2
	Certificats au dito	6	—	69 3/8
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	97 3/8
	Emprunt de 1840	4	—	88 5/16
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	88 1/8
Espagne. . .	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	—	17 1/2
	Dito	3	—	36 1/2
	Coupons Ardoins		—	14 13/16
Autriche . .	Obligations Goll. & Comp	5	—	—
	Dito métalliques	5	—	104 1/2
	Dito dito	2½	—	—
France . . .	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne. . .	Actions 1836	/	—	—
Brésil. . . .	Emprunt à Londres 1839.		—	—
	Id. id. 1843.		—	87
Portugal. .	Obligations à Londres.	3	—	37 5/8

Bourse de Paris du 23 Mars.

		Int.	COURS 22 mars.	OUVERT.
France . . .	Cinq pour cent		—	116 90
	Trois pour cent		—	78 85
Espagne . .	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples . . .	Certificats Falconet.		—	102
Pays-Bas. .	Dette active.	2½	—	—
Belgique . .	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis .	Obligations de la Banque		—	—

Bourse d'Anvers du 24 Mars.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 17 3/8 P. — Dif... férée ancienne, » — Passive 5 % ». — Lots de Hesse 58 1/4. — Cours... Bourse (2½ heures). Ardouin sans variation.

Bourse de Londres du 22 Mars.

3% Cons. 89 1/8, 1/4. — 2 ½ % Holl. 58 1/4, 1/2. — 4 % id. 92 1/4, 1/2. — ... — 3 % 34 1/4, 1/2. — Portug. 4 % 34 1/2. — Russe 109, 111.

LA HAYE chez Léopold Lœbenberg, Lage Nie...

Dépôt général à Amsterdam chez M. Schoonevel...

Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. van Reyn Snoeck ...